

CHARTRE DE PARTENARIAT AMBASSADEUR ET D'UTILISATION DE LA SIGNATURE « Territoire du Lion »

La présente charte a pour but de formaliser l'engagement réciproque du Département du Territoire de Belfort et des Ambassadeurs du Territoire du Lion et de définir les conditions d'utilisation de la signature **Territoire du Lion / #TerritoireduLion** (et de ses variantes) par ces derniers.

LE TERRITOIREDULION

Dans un contexte de concurrence entre les territoires en matière de développement et d'attractivité, et considérant le souhait du Département d'affirmer de son identité, ainsi que de se positionner dans la lignée du succès de son Centenaire en 2022, le Département du Territoire de Belfort a décidé de continuer à développer sa notoriété et son attractivité.

Le Département du Territoire de Belfort a ainsi créé la signature **Territoire du Lion**, marqueur de l'identité et des valeurs communes de notre Territoire. L'ambition de cette dynamique est de fédérer l'ensemble des acteurs du Territoire (économiques, institutionnels, culturels, associatifs, sportifs, touristiques...), mais aussi extérieurs à celui-ci, qui aiment notre Territoire, partagent ses valeurs et désirent contribuer à sa valorisation et à son attractivité.

LE RESEAU DES AMBASSADEURS DU TERRITOIREDULION

En créant un réseau d'Ambassadeurs, le Département du Territoire de Belfort souhaite s'appuyer et valoriser tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs du Territoire et souhaitent s'investir dans son rayonnement. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de développement du Département.

Nous comptons sur nos Ambassadeurs pour porter et amplifier cette dynamique collective. En utilisant la signature **Territoire du Lion**, les Ambassadeurs rendront visible leur attachement à ce dernier.

Les objectifs de ce réseau sont pluriels :

- Fédérer les acteurs du Territoire en une communauté.
- Créer un réseau d'influence pour le Territoire et ses acteurs.
- Animer et renforcer l'attractivité du Département.
- Faire vivre la signature territoriale **Territoire du Lion**.
- Permettre à chacun de contribuer au rayonnement du Territoire de Belfort.

NOS ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'Ambassadeur s'engage à :

- Affirmer son attachement et son appartenance au Territoire grâce aux outils mis à sa disposition ;
- Valoriser et promouvoir le Territoire de Belfort / Territoire du Lion auprès de son réseau ;
- Faire partie d'une communauté engagée pour faire rayonner le Territoire du Lion en France et à l'international ;
- Contribuer au développement du réseau des Ambassadeurs ;
- Apposer la signature **Territoire du Lion** sur ses supports et actions de communication selon les conditions d'utilisation définies ;
- Être porte-parole du Territoire et de ses valeurs.

Le **Département du Territoire de Belfort** s'engage à :

- Mettre en valeur les Ambassadeurs, leurs actions de valorisation du Territoire et leurs actualités dans les supports de communication du Territoire du Lion / Département du Territoire de Belfort, notamment au travers des relations presse et réseaux sociaux ;
- Valoriser la démarche, la signature du Territoire du Lion à l'échelle territoriale, régionale, nationale, voire internationale ;
- Mettre à disposition des Ambassadeurs un certain nombre d'outils dont :
 - Un kit de communication #TerritoireduLion : logo, estampille...
 - Des moyens de communication : goodies, kakémonos, PLV...
 - Un annuaire en ligne.
 - Une newsletter dédiée.
 - Des événements de rencontres et d'échanges.
 - Des pages dédiées au club des ambassadeurs sur le site internet du Département.

LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SIGNATURE

Les Ambassadeurs **s'engagent à utiliser la signature Territoire du Lion, dans le respect de la présente Charte**. Il est entendu par « Ambassadeur » tout acteur privé ou public ayant la volonté de contribuer au rayonnement du Territoire de Belfort / Territoire du Lion.

Le Département du Territoire de Belfort détient les droits de propriété intellectuelle sur la signature Territoire du Lion et de ses variantes. Cette dernière, ayant pour objet d'affirmer le positionnement et les atouts du Territoire de Belfort, a été déposée par le Département du Territoire de Belfort auprès de l'INPI le 29/09/2021 sous le numéro d'enregistrement DEM- 4803952 pour les produits et services des classes.

Pour marquer davantage son appropriation et en développer l'usage, la signature pourra être déclinée en plusieurs coloris selon les demandes.

La présente charte a ainsi pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le Département du Territoire de Belfort concède à toute personne physique ou morale, ambassadrice du département, un droit d'utilisation de la signature **Territoire du Lion**.

L'utilisation de la signature Territoire du Lion ou du #TerritoireduLion sur les réseaux sociaux devra être en parfaite conformité avec la présente Charte et est soumise à certaines règles d'utilisation afin d'assurer sa lisibilité et sa reconnaissance.

À ce titre, l'Ambassadeur s'engage à :

- Faire mention et apposer la signature sur ses supports de visibilité et de communication savoir notamment sur son site Internet, sur ses supports écrits ou en ligne, sur ses publications sur les réseaux sociaux ou sur tout autre document de communication ;
- Respecter la charte graphique préalablement définie afin d'assurer une cohérence visuelle ;
- Ne jamais utiliser la signature en relation avec un projet ayant un caractère politique, religieux, sexuel ou contraire aux bonnes mœurs ;
- À informer le Département du Territoire de Belfort de toute atteinte qui serait portée à la signature et dont il aurait connaissance.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune des présentes dispositions ne peut être interprétée comme impliquant une cession de propriété de tout ou partie de la signature **Territoire du Lion** au bénéfice de l'Ambassadeur. Le Département du Territoire de Belfort demeure le titulaire plein et exclusif de la signature **Territoire du Lion**.

L'Ambassadeur s'interdit de déposer toute marque, nom de domaine, dénomination commerciale et sociale, et plus largement tout titre de propriété intellectuelle reprenant en tout ou partie de la signature **Territoire du Lion** ou susceptible de créer un risque de confusion avec celle-ci.

La responsabilité du Département du Territoire de Belfort ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'usage par l'Ambassadeur de la signature **Territoire du Lion**.

L'Ambassadeur est seul responsable de l'usage qu'il fera de la signature **Territoire du Lion**. Il garantit le Département du Territoire de Belfort de toute contestation, action ou intervention de son seul fait ou du fait de ses préposés, quant à l'utilisation de la signature **Territoire du Lion**.

La présente charte signée à LIEU, DATE

Signataires

Département du Territoire de Belfort
Florian Bouquet, Président du Conseil
Départemental



AMBASSADEUR

Nom de la structure
Nom / prénom / fonction
Signature
Cachet

Le Maire, C. Coddet



Pour la Commune de
GIROMAGNY.

le 02/11/2024.